

Equipe Technique
17 Novembre 2021

Actualités Logement et Hébergement



7^È PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



Ordre du jour :

- I. Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL)**
- II. Zoom sur l'accès au logement des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales**
- III. Conférence Intercommunale sur le logement communauté de communes de Petite Camargue : présentation de la CIA et du PPGID validés**
- IV. CCAPEX : labellisation des ménages en procédure d'expulsion dont le taux d'effort est devenu > à 33 % de leurs ressources**
- V. Présentation projet résidence ADOMA**



I) Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) :

Quatre dispositifs gardois, lauréats de l'Appel à Projets financés par le FNAVDL, destinés à des publics prioritaires (identifiables dans l'outil SYPLO) :

- **Un dispositif « généraliste »**
animé par **La Clède et Habitat du Gard avec l'Espelido et les Restos du coeur**
- **Action Promologis avec l'Espelido**
- **Action du Service d'Entraide Protestante**
- **Un dispositif « spécialisé »** visant l'après « mise à l'abri », par une sécurisation de l'accès au logement social de personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales,
porté par **l'ALG et l'ADIL, et 4 bailleurs sociaux (Grand Delta Habitat, ERILIA, Logis Cévenols, SEMIGA).**



A. Un dispositif « généraliste » animé par Habitat du Gard, l'Espelido, les Restos du Cœur et La Clède

1) Définition :

Les actions d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) visent à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages en grande difficulté, grâce à un accompagnement adapté et à un renforcement de la gestion sociale.

Une attention est particulièrement portée à l'accès aux droits et la sécurisation de la relation locative entre le locataire et le bailleur.

L'intervention est menée sur l'ensemble du département du Gard selon une répartition territoriale entre l'Espélido et la Clède pour assurer l'accompagnement.

Modalités d'orientation du public via :

le SIAO (ensemble des structures AHI et services sociaux et médico-sociaux), la Commission de médiation, la CCAPEX, les bailleurs sociaux du département et Habitat du Gard (qui peut solliciter directement jusqu'à 40% des mesures).



2) Les publics concernés :

- Personnes, et notamment les femmes, victimes de violences
- Personnes sortant d'institution (CHRS, CSAPA, MECS, LHSS, ACT, CADA ou PJJ...)
- Personnes ou familles reconnues prioritaires au titre du DALO
- Personnes en situation d'expulsion domiciliaire et/ou en difficulté au regard de leur occupation de leur logement
- Personnes en situation d'errance, sans domicile ou mises à l'abri à l'hôtel (accueils de jour et SAO du département et/ou du Samu Social).

Modalités d'orientation du public via :

le SIAO (ensemble des structures AHI et services sociaux et médico-sociaux), la Commission de médiation, la CCAPEX, les bailleurs sociaux du département et Habitat du Gard (qui peut solliciter directement jusqu'à 40% des mesures).



3) Types d'accompagnements :

Phase de diagnostic social (point sur la situation, accès aux droits...) sur 1 mois pour déterminer les modalités de mise en œuvre de la mesure AVDL parmi quatre possibilités :

- « **Accompagnement vers** » : définir le projet logement, soutenir la recherche et lever les freins à l'accès
- « **Accompagnement vers puis dans** » : phase d'installation dans le logement et poursuite de en cas de besoin de l'accompagnement durant les mois suivants

Modalités d'intervention durant l'accompagnement :

- Des rencontres individuelles, mobiles au domicile des personnes accompagnées ou sur leurs lieux de vie, dans des lieux tiers, ou dans les locaux de l'association mobilisée et rythmées aux besoins des personnes (à minima 1 rencontre tous les 15 jours)
- Une attention portée à l'autonomie numérique des ménages accompagnés,
- Des rencontres et une inscription dans le travail en partenariat,



Types d'accompagnements (suite) :

- « **Accompagnement dans** » : maintien ou accès à un nouveau logement en répondant à des besoins spécifiques pour prévenir la situation d'expulsion domiciliaire en soutien des ménages et des bailleurs.
- **Gestion locative adaptée et baux glissants (AVDL bail glissant)** : la location des logements et la gestion locative est assurée par les Restaurants du Cœur. Cette mesure consiste à sécuriser la relation locative et à accompagner les ménages dans leur autonomie administrative ainsi que sur leur capacité à habiter le cas échéant. Le bail doit pouvoir « glisser » dans les 12 mois.

Modalités d'intervention durant l'accompagnement :

- Des rencontres individuelles, mobiles au domicile des personnes accompagnées ou sur leurs lieux de vie, dans des lieux tiers, ou dans les locaux de l'association mobilisée et rythmées aux besoins des personnes (à minima 1 rencontre tous les 15 jours)
- Une attention portée à l'autonomie numérique des ménages accompagnés,
- Des rencontres et une inscription dans le travail en partenariat,



4) Exemples de situations suivies :

- **Situation issue d'une orientation SIAO**

Monsieur C. sans résidence stable, il a un parcours d'errance, jalonné de multiples ruptures depuis plus de 30 ans, sans stabilité ni attache, par choix de vie et « désir de liberté » dit-il.

- **Situation issue d'une orientation d'Habitat du Gard**

Madame P. Victime de violence orientée vers une mesure par le bailleur Habitat du Gard suite à l'attribution d'un logement social



5) Durée et nombre de mesure sur 12 mois :

- 110 mesures d'accompagnement réalisable pour une durée moyenne de chaque mesure de 6 mois,
- 5 mesures sous location d'une durée de 12 mois.

6) Bilan entre avril et octobre 2021 :

- 90 mesures d'accompagnement, 48 concerne le territoire d'intervention de La Clède et 42 celui de l'Espélido :
- 48 émanent d'Habitat du Gard
- 42 émanent du SIAO
- Pour le moment aucune situation ne relève de l'AVDL « Bail Glissant »

Modalités de Pilotage et de coordination du dispositif :

- Coordination mensuelle entre les différents partenaires.
- Démarrage d'une coordination départementale en septembre 2021 entre les différents projets portés (ALG et ADIL, SEP, Promologis, HDG-La Clède-L'Espélido-les Restos du Cœur) et le SIAO.
- Une rencontre pour bilan intermédiaire est prévue en janvier 2022 avec les services de la DDETS et les acteurs précités.



B) Action Promologis avec l'Espelido

1) Actions retenues :

↪ l'accompagnement des locataires Promologis

- mise en place d'accompagnements sociaux globaux via l'intervention de l'Espelido.
 - ✓ À l'attribution pour les ménages avec des fragilités identifiées sans autre étayages (accès)
 - ✓ Durant le parcours locatif pour favoriser le maintien (maintien)

- Accompagnements de proximités, souples et modulables selon le niveau de besoin exprimé par le ménage, la durée sera donc aléatoire / non limité à 6 mois par exemple



2) Mise en œuvre :

• Les orientations des ménages

- Adhésion du ménage – aucune orientation n'a lieu sans l'accord préalable du ménage, ce qui sous entend une présentation clair du dispositif et des enjeux en amont
- Mise en place d'une fiche d'orientation pour acter la saisine du partenaire et faciliter le déclenchement de l'accompagnement : éléments caractéristiques de la situation du ménage sont repris (composition familiale, ressources, logement attribué ou occupé, topo sur la situation) et précision du niveau d'urgence de la mise en relation avec le ménage (optimiser les délais de mise en œuvre et de diagnostics partagés selon urgence de la situation).

• Le suivi des ménages

- Liens réguliers entre équipes sociales de l'Espelido et de Promologis sur l'avancement de l'accompagnement et de l'atteinte des objectifs (suivi qualitatif des orientations), selon l'intensité de l'accompagnement les points sont plus ou moins fréquents et les formats adaptés = rencontre tripartite, visio, VAD possible etc.
- Mise en place d'un tableau de suivi des orientations et accompagnement (suivi quantitatif des mois mesures utilisés)



3) Suivi du partenariat et perspective :

- Mise en place d'une convention de partenariat entre Promologis et L'Espelido (en cours)
 - Transparence avec les différentes parties : bilans quantitatifs et qualitatifs seront communiqués à la DDETS
- ⇒ Participations aux réflexions menés localement sur le dispositif FNAVDL avec l'ensemble des porteur de projets - pour répondre aux besoins locaux en matière d'accompagnement (complémentarité des projets retenus)
- ⇒ Expérimentation positive à ce stade malgré un démarrage hésitant (circuit à délimiter) que nous aimerions poursuivre sur une durée plus longue (avoir un retour d'expérience plus pertinent (année d'expérimentation sur ce nouveau schéma FNAVDL))



C) Un dispositif « spécialisé » visant l'après « mise à l'abri » par l'ADIL et ALG

Avec une sécurisation de l'accès au logement social de **personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales**, porté par l'ALG et l'ADIL, et 4 bailleurs sociaux (Grand Delta Habitat, ERILIA, Logis Cévenols, SEMIGA), via un portage sous-location/bail glissant sur une période courte

Caractéristiques :

- ✓ candidates locataires à un logement autonome et pérenne,
- ✓ bénéficiaires d'un portage sous-location/ bail glissant sur une période « courte » (6 mois),
- ✓ ne nécessitant pas un accompagnement social « lourd »
- ✓ candidatures orientées et validées par le SIAO.

L'objectif est d'accompagner 18 situations pour un glissement du bail au terme de 6 mois.



La coordination avec le SIAO :

Un échange préalable entre le SIAO et l'ALG permet de valider la pertinence de l'orientation :
Vérification des critères et de la capacité à répondre au besoin en sous-location

La procédure d'admission :

Une rencontre avec le ménage et le référent social est organisée afin d'évaluer la demande et le projet logement. Une réponse est apportée rapidement à l'issue de ce rdv.

Après un avis favorable, les bailleurs sociaux sont aussitôt sollicités pour capter le logement répondant aux besoins du ménage. Dès le logement trouvé, l'admission est planifiée.

L'admission se concrétise en rendez-vous avec la Direction et le référent social de l'ALG, pour signer le contrat de sous location, suivi de l'entrée dans les lieux.

** le logement peut être meublé par le ménage lui-même ou par l'ALG si nécessaire*



Mise en place et suivi de l'accompagnement

- Liens avec l'ADIL pour coordonner les suivis et s'informer des démarches juridiques en cours et à réaliser
- Etablissement du contrat d'accompagnement (engagements et objectifs)
- Rencontres au domicile
- Liens et coordination avec le référent social du ménage
- Suivi du budget et des paiements du ménage
- Accompagnement sur le « savoir habiter »
- Glissement du bail : Suivi post glissement du bail durant 2 mois



Les orientations en 2021

4 ménages ont été orientés par le SIAO depuis le mois d'août 2021 → 4 mères isolées avec enfant(s)

- 1 décision favorable avec proposition de logement refusée par le ménage (Ce ménage a reçu une proposition de logement social et a annulé sa demande)
- 1 décision favorable. Logement en cours de prospection
- 2 demandes récentes en cours de traitement

Situations des ménages au moment de leur orientation

4 mères isolées avec enfants

- 1 vit encore au domicile conjugal
- 1 est prise en charge par le 115
- 1 est hébergée en famille
- 1 est locataire mais dans un secteur à risque



II - Zoom sur l'accès au logement des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales



Zoom sur l'accès au logement des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Éléments de contexte :

Si la mise à l'abri permet de répondre, le plus souvent en urgence, au départ du domicile, l'accès à un logement autonome est souvent compliqué, notamment dans le parc social.

Bien qu'une série de textes législatifs soit venue renforcer les conditions d'un maintien dans le domicile d'origine (et éloigner l'auteur des violences), une majorité de victimes préfère quitter leur logement.



En 2020

**1 650
situations
repérées**

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
☎ 3919**

577 appels



56 demandes adressées au SIAO depuis début 2021 (chiffres au 8 novembre 2021) :

- **21 demandes refusées** : pas de demande de logement social dans le Gard, incomplétude de pièces réglementaires, relogement dans le parc social pendant l'étude de la demande, etc..
- **11 ménages relogés**
- **10 demandes annulés**
- **1 demande transférée** : demande instruite par un autre département
- **7 demandes en attente d'attribution**
- **6 demandes en cours d'étude**



Données 2019 sur l'accès au logement social

DEMANDE EXTERNE / ATTRIBUTIONS						
TOUS MOTIFS				MOTIF DE LA DEMANDE : violences familiales		
DEMANDE EXTERNE Tous motifs / Attributions				DEMANDE EXTERNE motif violences familiales / Attributions		
	Nombre total de demandes en logement social	Nombre total d'attributions = demandes tous motifs SATISFAITES	Taux de satisfaction (nb de demandes pour 1 attribution)	Nombre de demandes pour "violences familiales"	Nombre d'attributions = demandes pour "violences familiales" SATISFAITES	Taux de satisfaction (nb de demandes pour 1 attribution)
FRANCE	1 435 177	323 858	23%	12 549	3 926	31%
OCCITANIE	104 379	25 610	25%	526	129	25%
GARD	11 767	2 597	22%	103	36	35%



Satisfaction des demandes de mutation dans le parc social en 2019

DEMANDE INTERNE (mutations) / ATTRIBUTIONS

	TOUS MOTIFS			MOTIF DE LA DEMANDE : violences familiales		
	DEMANDE INTERNE tous motifs / Attributions			DEMANDE INTERNE motif violences familiales / Attributions		
	Nombre total de demandes de mutation	Nombre total de mutations = demandes tous motifs SATISFAITES	Taux de satisfaction (nb de demandes pour 1 attribution)	Nombre de demandes de mutation pour "violences familiales"	Nombre de mutations pour "violences familiales" SATISFAITES	Taux de satisfaction (nb de demandes pour 1 attribution)
FRANCE	726 278	126 914	17%	6 822	1 329	19%
OCCITANIE	45 703	3 310	7%	555	45	8%
GARD	5 846	881	15%	57	8	14%

Source : SNE 2019, calculs ADIL du Gard



Une qualification légale de situations prioritaires pour l'attribution d'un logement social :

L'article L. 441-1 du CCH liste les catégories de publics prioritaires pour l'attribution d'un logement social.

Parmi elles figurent notamment :

« d) Personnes **hébergées ou logées temporairement** dans un établissement ou un logement de transition ;

(...)

g) Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de **violences au sein du couple ou entre les partenaires**, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et personnes menacées de mariage forcé. Ces situations sont **attestées par une ordonnance de protection** délivrée par le juge aux affaires familiales en application du titre XIV du livre Ier du même code ; »

- En pratique, la qualification du caractère prioritaire de la demande passe par une validation du SIAO et l'inscription de la candidature dans l'application SYPLO (= visibilité pour les bailleurs sociaux).

Mais la question de la complétude du dossier de demande de logement social reste préoccupante et de nombreux obstacles juridiques doivent souvent être surmontés.



Des obstacles juridiques à surmonter :

✓ **Respect des plafonds de ressources HLM**

- L'individualisation du revenu fiscal de référence :
 - si ordonnance de protection par le JAF,
 - si instance de divorce engagée
 - si déclaration de rupture de PACS,
 - si attestation d'un dépôt de plainte par la victime.

Mais la difficulté à produire un justificatif fiscal (ou à s'en faire délivrer un par le Centre des Impôts) persiste (surtout lorsque lors d'un abandon précipité du logement familial...)

✓ **Possibilité de refuser une attribution si le demandeur est déjà propriétaire.**

- Sauf lorsque le candidat bénéficie d'une ordonnance de protection délivrée par le JAF.

Mais la procédure civile conduisant à la délivrance d'une ordonnance de protection est très peu utilisée (à la différence de l'action pénale).

✓ **Situation vis à vis des dettes antérieures**

- Apurement ou effacement des dettes personnelles par la commission de surendettement ; concours du FSL.

✓ **Désolidarisation du bail du logement quitté**

- Démarche officielle auprès du bailleur précédent (avec production d'une ordonnance de protection du JAF ou d'une condamnation pénale de l'auteur des violences rendue depuis moins de 6 mois).



La sous-location comme mode d'accès au logement social

Principe = article L.442-8 du CCH :

Interdiction de louer en meublé ou de sous-louer un logement, « *sous quelque forme que ce soit, sous peine d'une amende de 9 000 €.* »

Dérogação = L'article L.442-8-1 du CCH permet à des « *organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'intermédiation locative et à la gestion locative sociale prévu à l'article L. 365-4* » de louer meublé ou non des logements sociaux « *en vue de les sous-louer* » à des personnes en difficulté.

Spécifiquement, la loi n°2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille institue, à titre expérimental pour 3 ans (à compter du 28 décembre 2020), la possibilité pour les organismes HLM de louer, meublés ou non, des logements à des associations déclarées, ayant pour objet de les **sous-louer à titre temporaire aux personnes victimes de violences.**



**III - Conférence Intercommunale sur le logement
communauté de communes de Petite Camargue :
Présentation de la CIA et du PPGID validés**



• Présentation du territoire

→ Environ 1330 logements sociaux offerts à la location en 2020

- soit 19% des résidences principales

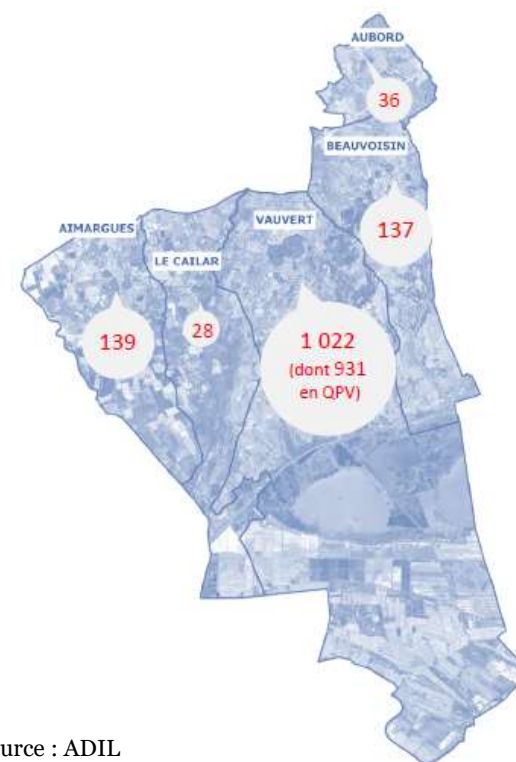
→ Une offre concentrée à Vauvert et notamment sur le QPV

- 78% de l'offre en logements sociaux à Vauvert
- 937 logements sur le QPV, soit 71% de l'offre de la CC

→ 479 demandeurs en attente d'un logement social

- Dont près des 3/4 habitant la CC de Petite Camargue

Nombre de logements sociaux offerts à la location sur la CCPC



Source : ADIL
(atelier partenarial du 28 avril 2021)

CC de Petite Camargue

Source : SNE 2020

	Demandes		Attributions		Pression
	Nombre	%	Nombre	%	
	479		116		4,1
Non renseigné	0	0%	0	0%	-
Moins de 2 ans	386	81%	103	89%	3,7
2 ans et +	93	19%	13	11%	7,2
Demande de mutation	Nombre	%	Nombre	%	Pression
Mutation	157	33%	17	15%	9,2
Hors mutation	322	67%	99	85%	3,3
Total	479	100%	116	100%	4,1



• La mise en œuvre de la réforme des attributions et de la demande sur le territoire



→ Une stratégie intercommunale pour les attributions des logements sociaux à l'œuvre depuis 2018 sur la Communauté de communes de Petite Camargue



• Une démarche partenariale et progressive

Diagnostic
2018

- Travail statistique
- Travail qualitatif (entretiens auprès des élus et des acteurs)

Doc. Cadre
+ CIA
2019

- Validation du document cadre
- Rédaction de la Convention Intercommunale d'Attribution

PPGDID
2020-2021





- Atelier opérationnel pour définir les orientations stratégiques du PPGDID (octobre 2020)
- Atelier partenarial SIAD (mars 2021)
- Atelier partenarial "publics prioritaires pour l'accès au logement" (avril 2021)
- COPIL (juin 2021) : présentation aux élus du travail sur les publics prioritaires, le financement du SIAD et cotation de la demande.

Adoption du
Plan
2022

- Présentation en CIL plénière 23/09/2021
- Consultation par les communes et l'Etat (2 mois)
- Approbation en conseil communautaire décembre 2021



• Rappel des orientations du document cadre

-  **Orientation 1** Porter collectivement une attention particulière aux attributions dans les secteurs fragiles
-  **Orientation 2** Faciliter l'accès au parc social des ménages précaires
-  **Orientation 3** Faciliter l'accès au logement des ménages prioritaires (article L441-1 du CCH et du DALO)
-  **Orientation 4** Mesures d'accompagnement de la politique de peuplement



• **Présentation de la Convention Intercommunale d'Attribution**

→ Engagements de la CIA

1- Objectifs quantifiés et territorialisés par bailleurs et réservataires

- Engagements en faveur des demandeurs du 1er quartile, des publics prioritaires, des ménages en demande de mutations, des ménages relogés dans le parc privé

2- Gouvernance, instances de pilotage et de suivi de la Convention Intercommunale d'attribution (CIA)

- La Conférence Intercommunale du Logement, instance de pilotage de la politique d'attributions
- La commission de coordination de la CIA
- La commission « cas complexes »

3- Observation et évaluation

- Mobiliser les sources statistiques pour alimenter les différentes instances
- Actualiser les cartes de vigilance du parc locatif social pour mesurer les évolutions
- Développer de nouvelles pistes d'actions



• **Présentation de la Convention Intercommunale d'Attribution**

→ Objectifs quantifiés et territorialisés par bailleurs et réservataires

➤ **Engagements en faveur de l'équilibre territorial hors QPV**

Objectif	Échelle	Partenaires concernés	Evaluation
Atteindre 25% d'attributions aux ménages ayant des revenus inférieurs au 1 ^{er} quartile	Hors QPV	Bailleurs : 25% des attributions hors QPV Collectivités, Action Logement, Etat: contribution à l'objectif	Nombre de baux signés

En 2018, 133 logements sociaux ont été attribués sur le territoire de la CCPC, dont 69 hors QPV. 12% des attributions hors QPV (= 8 attributions) ont été réalisées au profit des ménages dont les ressources sont inférieures au 1^{er} quartile.

➤ **Engagements en faveur de l'équilibre territorial en QPV**

En 2018, 71 % des attributions en QPV ont été consacrées à des ménages ayant des ressources supérieures au 1^{er} quartile.

➤ **Engagements en faveur des publics prioritaires**

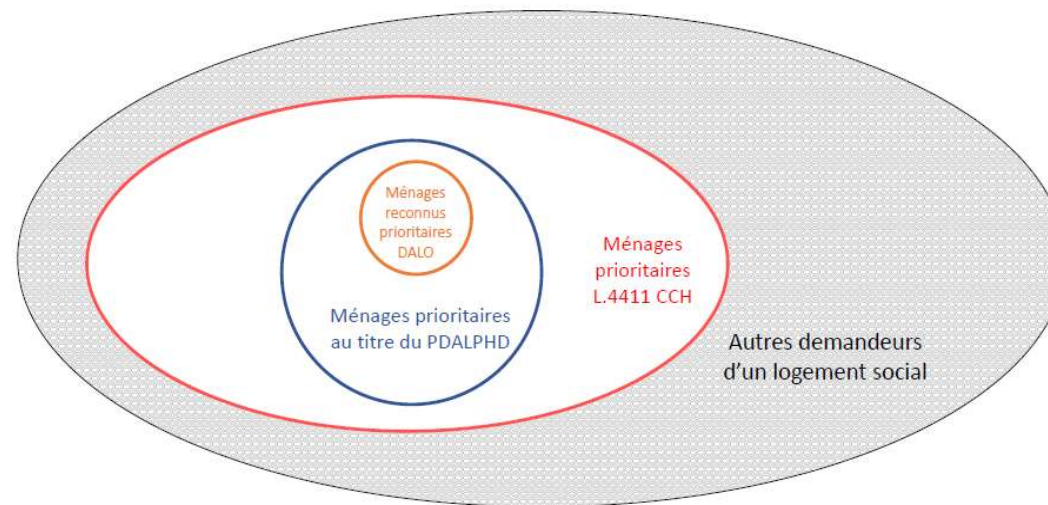


• Présentation de la Convention Intercommunale d'Attribution

→ Objectifs quantifiés et territorialisés par bailleurs et réservataires

Les publics prioritaires

- Ménages reconnus prioritaires et urgents par la commission de médiation DALO
- Ménages prioritaires au titre du PDALHPD
- Ménages relevant de l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)



• Présentation de la Convention Intercommunale d'Attribution

→ Gouvernance, instance de pilotage et de suivi de la CIA

Conférence intercommunale du logement

Instance de gouvernance de la politique d'attribution communautaire

- **Pilote / Coordinateur** : Co-présidée par le Président de la CC Petite Camargue et le Préfet
- **Membres** : Tous les partenaires de la CIL
- **Fréquence** : 1 à 2 fois par an

Commission de coordination de la CIA

Instance de coordination chargée de suivre les objectifs de la CIA:
suivi des attributions (pour les publics prioritaires et pour le rééquilibrage territorial)

- **Pilote / Coordinateur** : CCPC
- **Membres** : Tous les partenaires de la CIL
- **Fréquence** : 1 à 2 fois par an

Commission « situations complexes »

Instance technique de travail visant à trouver une solution à des situations complexes

- **Pilote / Coordinateur** : CCPC
- **Membres** : représentants de l'agglomération, représentant de l'Etat, représentant de chaque bailleur social, CCAS, réservataires, partenaires sociaux, etc.
- **Fréquence** : 1 fois par trimestre, en fonction de l'actualité, de manière dématérialisée au besoin.



• Présentation du PPGDID

➤ Objectifs du PPGDID

Satisfaire le droit à l'information

- Rendre plus lisibles les modalités d'accès à un logement social
- Identifier les lieux d'accueil et leurs missions
- Donner une information harmonisée entre les différents lieux

Organiser la gestion partagée de la demande

- Définir les modalités locales d'enregistrement
- Etablir la répartition territoriale des guichets d'enregistrements
- Fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande

Traiter les demandes émanant des ménages en difficulté

- Identifier comment accompagner les ménages en difficulté
- Moyens permettant de favoriser les mutations internes au sein du parc social

La cotation de la demande

Travail en cours, mise en œuvre prévue 2022/2023



• Présentation du PPGDID

→ Modalités de mise en œuvre du Service d'Information et d'accueil du Demandeur (SIAD)

Niveaux	Quels services ?	Quelles fonctions à remplir ?	Qui ?
Guichet niveau 1 Information	Informations d'ordre général	<p>Fonctions principales : délivrance d'une information harmonisée de premier ordre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le parc de logements, le dépôt d'une demande, les contacts, la cotation... • Remise du formulaire CERFA + diffusion des supports d'information • Réorientation vers le Portail Grand Public ou vers les guichets de niveaux 2 pour les autres types de demandes 	Communes, Bailleurs sociaux CCPC Associations
	informer les demandeurs sur l'état d'avancement de leur demande	Renseignement sur l'état d'avancement du dossier	Communes (mode consultatif du SNE) Action Logement
Guichet niveau 2 Enregistrement	Information : idem niveau 1 Enregistrement + renouvellement : Dépôt des demandes et/ou Enregistrement sur le SNE	<p>Informations : idem niveau 1</p> <p>Enregistrement : Les guichets de niveau 2 sont guichets enregistreurs du SNE et s'engagent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • à accepter et enregistrer toute demande de logement social via le SNE • à vérifier le CERFA et enregistrer toute pièce d'un demandeur • à mettre à jour et renouveler les demandes • À assurer un conseil au demandeur et orienter une situation qui le nécessite vers le service social adéquat 	Bailleurs sociaux Guichet CCPC



• **Présentation du PPGDID**

→ La gestion des publics prioritaires

La loi Egalité et Citoyenneté établis une liste de publics prioritaires

- Cette liste est décrite dans la CIA, elle comprend les ménages prioritaires au titre de l'article L441-1 du CCH, les ménages reconnus DALO
- Le PDALHPD propose la liste des ménages reconnus prioritaires dans le cadre d'une demande de logement social

Si certains de ces publics sont labélisés et orientés vers des instances dédiées, d'autres nécessitent la mise en place d'une instance locale chargée d'examiner leur situation.

Mise en place d'une commission « situations complexes »

- Lors des ateliers, les partenaires et la CCPC ont validé la mise en place d'une commission « situations complexes » qui vise à labéliser ces ménages prioritaires (à travers un travail sur la détermination d'une liste de pièces justificatives à fournir pour chaque situation)



**IV - CCAPEX : labellisation des
ménages en procédure
d'expulsion dont le taux d'effort
est devenu > à 33 % de leurs
ressources**



IV - CCAPEX : labellisation des ménages en procédure d'expulsion dont le taux d'effort est devenu > à 33 % de leurs ressources

1) Objet :

La mise en place d'une labellisation par la CCAPEX **afin de favoriser le plus en amont possible le relogement dans le parc social** de certains ménages concernés par une procédure d'expulsion. Dans le Gard, il existe une commission CCAPEX mensuelle qui étudie les dossiers du parc social à partir du CQL et une commission dématérialisée pour ceux du parc privé.

Doctrine de labellisation qui prend appui sur :

- Pistes d'action présentées dans le cadre de l'équipe technique du PDALHPD du 29 janvier 2021 sur l'accès au logement social des publics prioritaires
- Recommandation 31 du rapport Demoulin traitant des actions de prévention des expulsions



2) Public concerné :

Les ménages qui,

- suite à une évolution socio-économique de leur situation,
- se retrouvent avec un taux d'effort plus élevé (+ de 33% de leurs ressources)

et se cumulant avec des circonstances particulières (liées ou non à l'impact de la crise sanitaire) ayant conduit à cette situation : diminution des allocations logement, problématique de santé, séparation/ divorce, etc...).

Ceci ne leur permet plus d'assumer le paiement de leur loyer et des charges locatives et donc de se maintenir dans le logement.

Identification et orientation du public à la CCAPEX via :

Tous les travailleurs sociaux (Conseil Départemental, CCAS, ADIL et ALG dans le cadre de leurs missions au titre de l'équipe mobile de prévention des expulsions et de APPEL 30, ou autres travailleurs sociaux).



3) Objectifs :

- Accès à un logement social plus adapté à la nouvelle situation financière du ménage.
- Limiter les impayés de loyers et l'endettement des ménages
- Retrouver rapidement une capacité de remboursement de la dette locative (normalement peu élevée au stade du CDP), auprès du bailleur et limiter ainsi les pertes financières de celui-ci.

Identification et orientation du public à la CCAPEX via :

Tous les travailleurs sociaux (Conseil Départemental, CCAS, ADIL et ALG dans le cadre de leurs missions au titre de l'équipe mobile de prévention des expulsions et de APPEL 30, ou autres travailleurs sociaux).



4) Constitution des dossiers pour présentation en CCAPEX avec les pièces suivantes :

- **Démarches réalisées pour rechercher un autre logement** : demande active d'un logement social (inscriptions au SNE avec le numéro d'enregistrement « Nude » avec CNI ou titres de séjour de tous les membres à reloger et ressources et avis d'imposition N-1 et N-2).

- **Diagnostic social et financier établi par un travailleur social** comprenant : composition du foyer, ressources mensuelles justifiant l'éligibilité au dispositif, (cf tableau PDALHPD), conditions ressources au stade du commandement de payer (CDP) et les éléments utiles justifiant des circonstances particulières (liés ou non à l'impact de la crise sanitaire) ayant conduit à l'évolution du taux d'effort

- **Éléments justifiant la dette locative** et autres dettes, le ou les plans d'apurement, l'intervention du FSL ou la recevabilité d'un dossier de surendettement

- **Justification de la nécessité d'un relogement sur un secteur géographique particulier ou limité pour des besoins impérieux** : proximité avec des services médicaux ou éducatifs spécialisés, filières scolaires uniques dans le Gard, existence d'une décision judiciaire d'éloignement ou d'éloignement du lieu de travail.



5) Critères d'acceptation par la CCAPEX :

- la situation sociale et économique du ménage, notamment ses ressources
- les raisons objectives qui ont généré la dette locative
- l'état des ressources qui ne permet pas au ménage de rembourser sa dette et/ou de reprendre le paiement de la totalité des loyers + charges,
- la reprise du paiement du loyer, a minima la moitié, conforme à son taux d'effort logement et le dépôt d'une demande de logement social.

Modalités de décision de la CCAPEX :

Elle tentera d'obtenir une décision collégiale, qui convienne à tous les membres. En cas de désaccord, les co-pilotes de la CCAPEX, Etat et Département, auront une voix prépondérante. Selon les situations à labelliser, la CCAPEX pourra, en plus, préconiser la mise en place d'une mesure AVDL enregistrée dans SYPLO.



6) Priorisation de la demande logement social :

- Décision dans le PV de la CCAPEX suivi de l'inscription dans SYPLO par la DDETS.
- Courrier de la CCAPEX indiquant au ménage le périmètre de relogement. Attention particulière portée sur la nécessité qu'il reste à l'écoute de la proposition de logement social qui lui sera adressée par la suite par un bailleur social. **Le refus d'une proposition adaptée enlèvera la priorisation de sa demande.**

Modalités de priorisation de la demande :

Les bailleurs sociaux auront les coordonnées précises du travailleur social ou du juriste qui suit le ménage et pourront traiter la demande de logement social, ainsi priorisée au plus tôt. Dans certains cas, si nécessaire des accompagnements visant à soutenir le ménage en vue de l'installation dans le nouveau logement pourront être mis en place, à sa demande et après décision des financeurs.



IV Présentation du projet des résidences ADOMA

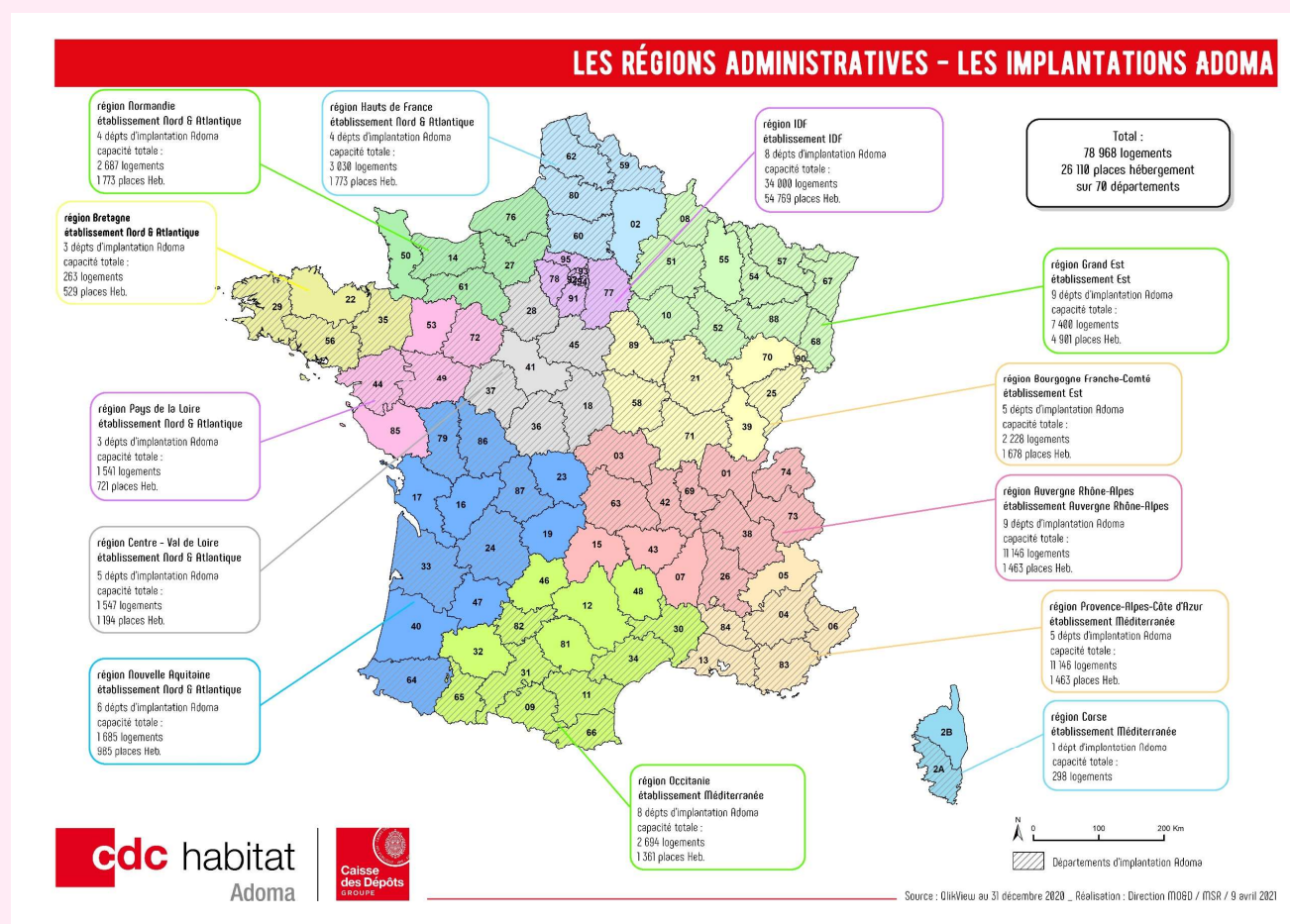
- 1- présentation d'ADOMA
- 2- présentation du projet ICADE
- 3- présentation du projet Les Greffes
- 4- qu'est-ce qu'une résidence sociale?
- 5- l'accompagnement dans une résidence sociale



- **Qui est CDC Habitat Adoma ?**

- Société nationale d'économie mixte : filiale du groupe Caisse des dépôts et Consignation et l'Etat comme actionnaire.
- CDC Habitat **57%** / **Etat 42%** / Autres
- Mission d'intérêt général : acteur majeur de l'insertion par le logement d'un public varié rencontrant des difficultés économiques et d'accès au logement de droit commun.
2 grandes missions :
 - Acteur incontournable du logement accompagné avec dans le cadre du PSP, **80 000** logements autonomes en 2026
 - Premier opérateur pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile (\approx 16 800 places)

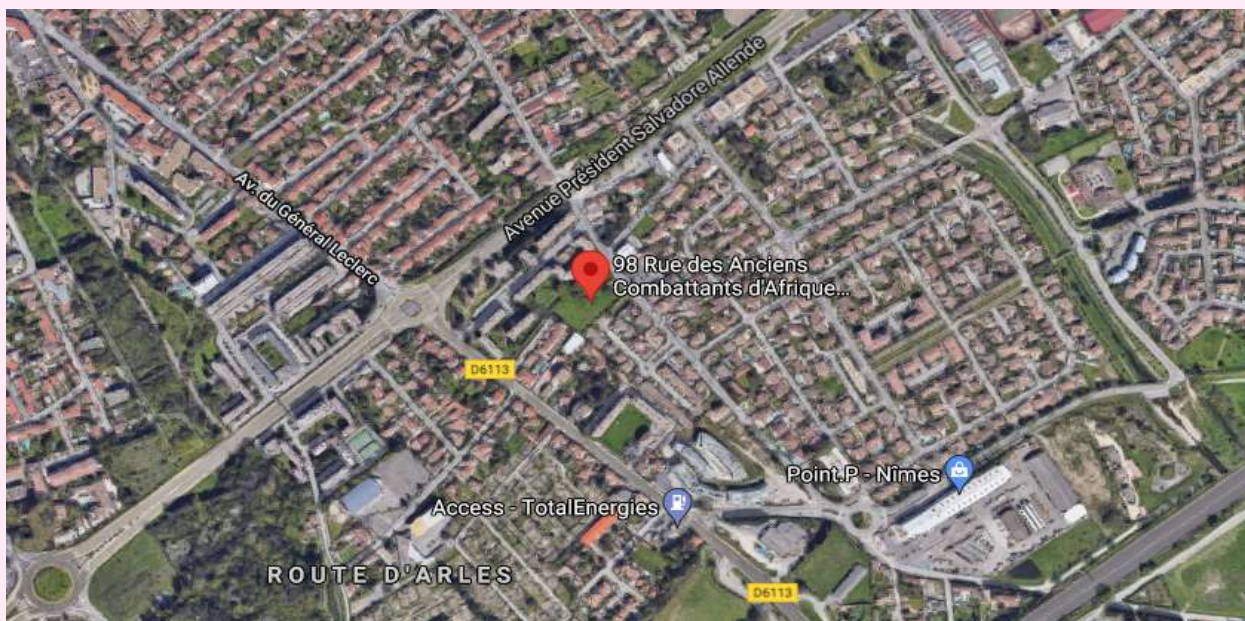
Premier bailleur national du logement accompagné en proposant près de 80 000 logements répartis sur l'ensemble du territoire national en 2021.



Présentation technique du projet ICADE

Livraison : 2023

Projet Nîmes – 98 Rue des Anciens Combattants d'AFN - VEFA ICADE – Construction neuve



	Nombre de logements	Surface
T1	24	19 m ²
T1'	85	22,5 m ²
T1BIS	12	33 m ²
TOTAL	121	

	Plafond 2021	%Plafond	L+C proposé	P+M/mois	Redevances mensuelles TTC
T1	335,25€	100%	355,25€	30€	385,25€
T1'	472,93€	91%	430,37€	30€	465,37€
T1BIS	520,55€	98%	510,14€	30€	545,14€

Planning prévisionnel du projet

Projet Nîmes – 98 Rue des Anciens Combattants d'AFN - VEFA ICADE – Calendrier Prévisionnel

Le planning prévisionnel envisagé sur cette opération est le suivant :

- ✓ Dépôt de Permis de construire : mai 2021
- ✓ Obtention PC : Septembre 2021
- ✓ Signature du contrat de réservation : 20 Octobre 2021
- ✓ Signature acte de vente : Fin 2021
- ✓ Démarrage des travaux : 1^{ème} semestre 2022
- ✓ Livraison : 2023

Présentation technique du projet des Greffes

Projet Nîmes – 12 rue des Greffes-- Réhabilitation



	Nombre de logements	Surface
T1	12	15-17,5 m ²
T1'	36	18-26 m ²
T1BIS	12	27-31 m ²
TOTAL	60	

Livraison et mise en service: fin 2eme trimestre 2024

Planning prévisionnel du projet

Projet Nîmes – 12 rue des Greffes- Opération de réhabilitation– Calendrier Prévisionnel

Le planning prévisionnel envisagé sur cette opération est le suivant :

- ✓ Dépôt de Permis de construire et lancement AO marché de travaux : 1^{er} trimestre 2022
- ✓ Démarrage des travaux : 3^{ème} trimestre 2022
- ✓ Livraison et mise en service: fin 2eme trimestre 2024

QU'EST CE QU'UNE RÉSIDENCE SOCIALE ?

La résidence sociale est constituée de parties collectives et privées avec **uniquement des logements autonomes.**

Les espaces privés: la résidence sociale propose des studios de 19 à 33 m² environ qui disposent de tous les éléments de confort (mobilier et équipement) :

- Une kitchenette avec plaque de cuisson, réfrigérateur, micro-onde.
- Un espace à vivre avec mobilier (lit, bureau, chaises, buffet, rangements...)
- Une salle d'eau
- Prises TV, téléphone.



QU'EST CE QU'UNE RÉSIDENCE SOCIALE ?

Les espaces collectifs: ces parties sont réparties en trois pôles :

- **Un pôle accueil** qui regroupe le bureau du gestionnaire, la lingerie , la laverie , local du personnel ...
- **Un pôle animation** avec la salle commune de 40 m² : elle a vocation à faciliter les échanges et les rencontres. Elle fait aussi office de salle de réunion et accueille les animations organisées dans la résidence.
- **Un pôle maintenance** avec les locaux de l'ouvrier(e) de maintenance comme le local de réserve pour stocker du mobilier et le local atelier pour procéder aux réparations.
- **Des espaces extérieurs** : espaces paysagers (une cour, un jardin ou un patio), mobilier extérieur (zone de repos ou de convivialité)...

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE SOCIALE ?

- Les résidences sociales offrent **temporairement** une solution de petits **logements autonomes et meublés** (principalement des studios).
- Elles sont destinées principalement aux ménages rencontrant des difficultés d'accès au parc immobilier de droit commun.
- Celles-ci proposent aux résidents de faire une solution de logement meublé et confortable au service de leur parcours d'insertion socio professionnelle.
- Ce logement est considéré comme **résidence principale**.

Quels publics ?

> Toute personne peut déposer une demande de logement directement en ligne sur le site d'Adoma à condition **d'être de nationalité française ou admis à séjourner régulièrement et solvable** (ressources stables/ minimas sociaux)

Une résidence sociale a de fait **une vocation intergénérationnelle** : elle accueille des résidents âgés, issus du public traditionnel et historique d'Adoma mais également des retraités pauvres, ainsi que des publics plus jeunes, salariés ou non.

Ces derniers temps, le public de **la résidence sociale se rajeunit et se féminise** : jeunes en formation (apprentissage ou contrat de qualification), en début de parcours professionnel ou en situation de décohabitation, demandeurs d'emploi, jeunes adultes en situation de handicap, femmes seules avec enfant(s).

Quels publics ?

L'occupation de la résidence sociale est définie selon **les besoins territoriaux**.

- Dispositif conçu en étroite collaboration avec les partenaires : Un projet social est établi avec la DDETS et alimenté par des échanges avec la ville, la Métropole, le Conseil Départemental et Action Logement,
- Partenariat renforcé avec Action Logement notamment par rapport aux jeunes en insertion professionnelle.

Quelles spécificités ?

La résidence sociale, contrairement au secteur locatif, est rattachée au secteur du “logement-foyer” ; à ce titre, ses occupants s’acquittent d’une **redevance** et non d’un loyer et signent un “**contrat de résidence**” et non un bail classique.

La redevance est un forfait composé des éléments :

- Les éléments assimilables au “loyer” et aux “charges”(chauffage, électricité, eau)
- Le mobilier
- Le blanchissage des draps.

La durée de séjour : est limitée à **deux ans** pour respecter le caractère temporaire et transitoire.

Une présence au quotidien :

- **aider les résidents à retrouver leur autonomie et à être acteurs de leur parcours**

L'équipe de gestion : a la charge de la gestion et de l'entretien

- **Le(a) responsable de résidence** assure auprès des résidents la gestion des admissions, le recouvrement des redevances, le contrôle des prestations d'hygiène et propreté, la veille du respect des règles de vie communes et du règlement intérieur ...
- **L'ouvrier(e) de maintenance** assure au quotidien la maintenance courante et le contrôle du bon fonctionnement des organes de la sécurité incendie (registre sécurité).
- En outre, un dispositif d'**astreinte** permet des interventions la nuit, week-end et les jours fériés.

L'équipe de la filière sociale:

C'est une équipe mutualisée sur un territoire donné qui intervient en lien avec l'équipe de gestion. La **responsable développement social** et la **responsable insertion sociale** constituent un réseau de partenaires pour orienter le cas échéant, voire proposer un accompagnement social personnalisé.

RIS> rôle intermédiaire majeur entre RR, travailleurs sociaux, partenaires et associations

Cette intervention sociale se traduit de manière individuelle mais aussi collective.

Cette **intervention sociale** est définie dans un programme d'interventions sociale en fonction des publics accueillis et des problématiques repérées.

Il se décline sur **cinq thématiques principales** :

- accès aux droits
- parcours logement
- santé
- insertion professionnelle
- vie sociale/citoyenneté.

L'accompagnement social :

PLAN STRATEGIQUE DE LA GESTION LOCATIVE SOCIALE (PS GLS)

- Nouvel outil depuis 2020
- identifier site par site les actions à mener prioritairement selon les publics accueillis

Exemple Résidence Fronton, Toulouse

Définir des objectifs d'accompagnement en prenant en compte les suggestions de l'outil

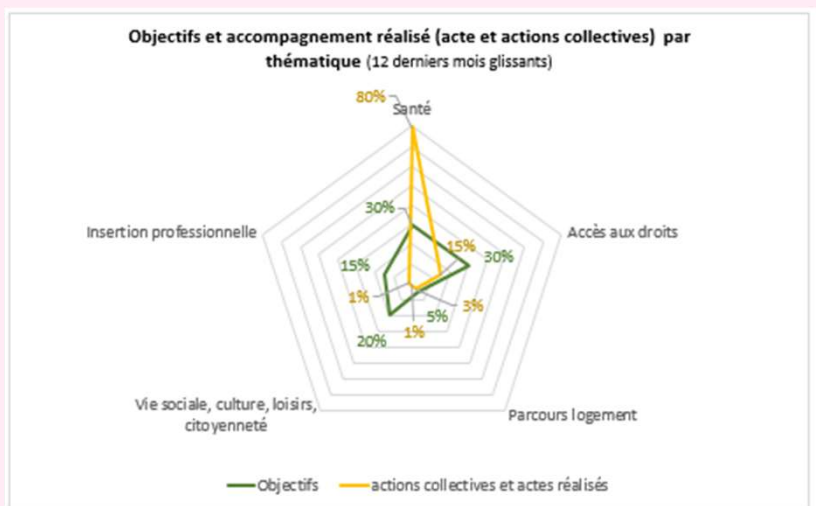
Intensité du besoin d'accompagnement	Segments	Résidents	%
3/3	Personne désocialisée	30	28,3%
3/3	Jeune sans emploi ou emploi précaire	2	1,9%
1/3	Travailleur pauvre ou en situation d'emploi instable	20	18,9%
1/3	Senior aux ressources stables pas ou faiblement accompagné	54	50,3%

Ajustement des objectifs			
Thématiques d'accompagnement	Besoins d'accompagnement	Objectifs année N (modification)	Objectifs année N (archivés)
Santé	43%		30%
Accès aux droits	18%		30%
Parcours logement	2%		5%
Vie sociale, culture, loisirs, citoyenneté	24%		20%
Insertion	13%		15%
Aller vers / Veille	ENJEUX MODÉRÉS		
Total	100%		100%

Définir des actions prioritaires (2 à 4)

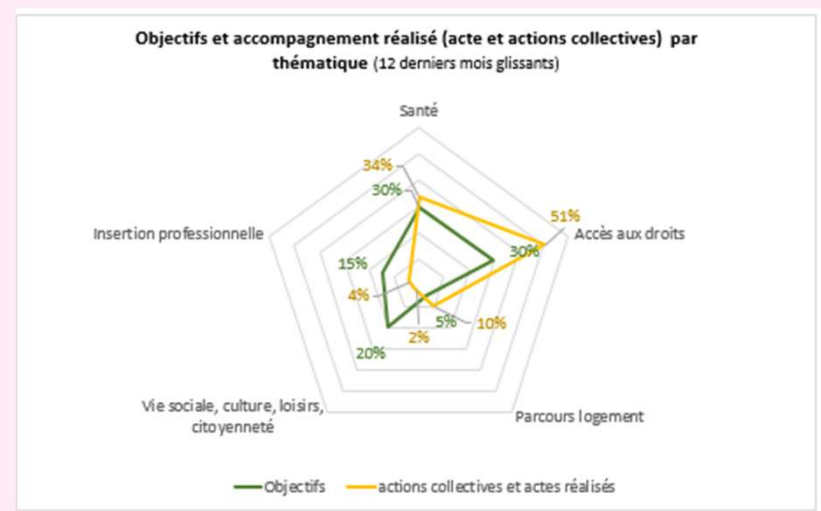
Aller vers / Veille	Mise à jour des fiches clients FLORA/AGORA	RR/RIS	31/12/2021
Santé	Bilan de santé CPAM	RR	31/12/2021
Santé	Manque mise à jour des fiches clients	RR	31/12/2021
Accès aux droits	Mise en place d'une aide à domicile	RR	31/12/2021
Accès aux droits	La RR observe un besoin grandissant des résidents âgés au niveau du maintien à domicile	RR	31/12/2021

JANVIER 2021



Période retenue: janvier 2020–janvier 2021

JUIN 2021



Période retenue: juin 2020 –juin 2021

L'accompagnement social

L'ACCES AUX DROITS

* MEDIATION SOCIALE AU SEIN DE NOS RESIDENCES

Convention avec l'association Samuel Vincent

> Mise en place d'une permanence hebdomadaire d'accès aux droits au Foyer des Travailleurs Etrangers , tenue par l'ADLI , Agent de Développement local à l'intégration, dans le cadre des actions de soutien à l'intégration du public âgé et vieillissant issu de l'immigration> permanences les mardi et jeudi.

* Partenariat avec les CMS, CCAS...

L'accompagnement social

SANTE

- * **MEDIATION SANTE** : présence d'une IDE sur Site > ALLER VERS NOS PLUS FRAGILES REPERES PAR LES RR
- * **Convention nationale avec la CNAM** qui se décline au niveau local > Organiser des sessions d'information présentant (personnels ou publics Adoma) - accès aux droits , accès aux soins, offres de prévention, services des Centres d'examens de santé, services d'aides (actions sanitaires et sociale, service social...),
- * Partenariat avec le **CPBVAA** Occitanie Montpellier > BILANS DE PREVENTION SUR SITE pour les SENIORS

L'accompagnement social

SANTE

Association: AFD 30 - Association des diabétiques du Gard

Atelier : "Le diabète au quotidien"

Date : 7 septembre 2021

Quand : 9h30 à 11h30

Contenus: Information, prévention et accompagnement diabète.



Vaccination COVID > centre de vaccination départemental de Saint Anne de Nîmes

Dépistage du cancer Colorectale
فحص السرطان
Venez en discuter!
تعال ناقشها

Jeudi 07 septembre 2021
à 14H00

Dans la salle commune du
FOYER DES GREFFES
12 RUE DES GREFFES, 30000 NIMES

L'accompagnement social

PARCOURS LOGEMENT

Objectif > accès au logement pérenne .

Le but de la résidence sociale est d'être un tremplin vers le logement ordinaire (groupe CDC Habitat et Action Logement)

Atelier 1 

ENTRÉE EN RÉSIDENCE SOCIALE

Vous venez d'entrer en résidence sociale et vous avez envie d'échanger sur cette offre de logement accompagné ? Cet atelier est fait pour vous !



Les objectifs :

- Rappel des droits et devoirs des résidents
- Rappel du règlement intérieur ADOMA
- Rappel des objectifs d'une résidence sociale

La responsable de résidence reste à votre écoute pour toutes informations

Atelier 2 

ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS LOGEMENT

Vous résidez en résidence sociale depuis 6 mois ou plus et vous êtes à la recherche d'un nouveau logement mais ne savez pas par où commencer vos recherches ? Cet atelier est fait pour vous !



Les objectifs :

- Préparer son projet logement après ADOMA
- Comment chercher un logement dans le parc privé
- Procédure pour l'obtention d'un logement HLM
- Le budget à prévoir pour avoir un logement autonome

La responsable de résidence reste à votre écoute pour toutes informations

Atelier 3 

SORTIE DE LA RÉSIDENCE SOCIALE ADOMA

Vous êtes priorisés SYPLO et recherchez activement un logement en dehors de la résidence sociale ? Cet atelier est fait pour vous !



Les objectifs :

- Sensibilisation sur la procédure d'attribution d'un logement HLM
- Informations pratiques sur l'entrée en logement autonome
- Sensibilisation sur les démarches administratives après un déménagement
- Le budget à prévoir pour préparer la sortie d'ADOMA

La responsable de résidence reste à votre écoute pour toutes informations

L'accompagnement social

PARCOURS LOGEMENT

Atelier 4

cdc habitat
Marseille

BUDGET

Vous avez des difficultés dans la gestion de votre budget et/ou avez besoin d'aide pour le rangement de vos documents administratifs ? Cet atelier est fait pour vous !



Les objectifs :

- Aide à la gestion budgétaire (créer un budget mensuel, calculer son reste à vivre...)
- Aide à la gestion administrative (tri du courrier, création de pochette de rangement...)

La responsable de résidence reste à votre écoute pour toutes informations

Atelier 5

cdc habitat
Marseille

COLOCATION

Vous avez un projet de colocation et souhaitez avoir des informations à ce sujet ? Cet atelier est fait pour vous !



Les objectifs :

Informez des modalités spécifiques à la colocation

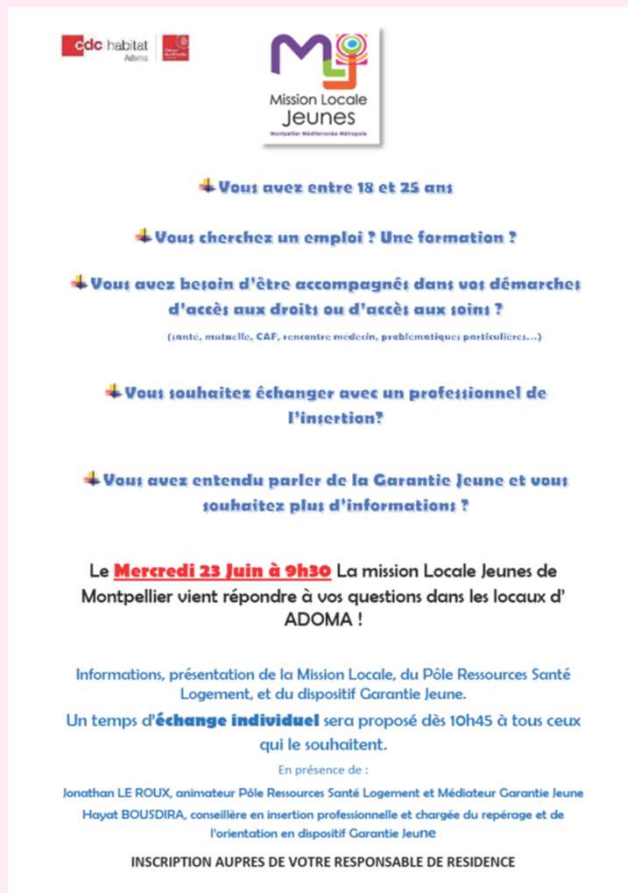
La responsable de résidence reste à votre écoute pour toutes informations

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

INSERTION PROFESSIONNELLE

La mission locale au sein de nos résidences

Ateliers insertion professionnelle en partenariat avec AXEL



cdc habitat Adoma

Mission Locale Jeunes
Montpellier Méditerranée Métropole

- Vous avez entre 18 et 25 ans
- Vous cherchez un emploi ? Une formation ?
- Vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches d'accès aux droits ou d'accès aux soins ?
(anti, mutuelle, CAF, rendez-vous médecin, problématiques particulières...)
- Vous souhaitez échanger avec un professionnel de l'insertion ?
- Vous avez entendu parler de la Garantie Jeune et vous souhaitez plus d'informations ?

Le **Mercredi 23 Juin à 9h30** La mission Locale Jeunes de Montpellier vient répondre à vos questions dans les locaux d'ADOMA !

Informations, présentation de la Mission Locale, du Pôle Ressources Santé Logement, et du dispositif Garantie Jeune.

Un temps d'**échange individuel** sera proposé dès 10h45 à tous ceux qui le souhaitent.

En présence de :

Jonathan LE ROUX, animateur Pôle Ressources Santé Logement et Médiateur Garantie Jeune
Hayat BOUSDIRA, conseillère en insertion professionnelle et chargée du repérage et de l'orientation en dispositif Garantie Jeune

INSCRIPTION AUPRES DE VOTRE RESPONSABLE DE RESIDENCE



AXEL
Vous ne faites que du temps

cdc habitat Adoma
Calme et Créativité

Planning ateliers d'insertion professionnelle

ADOMA VOUS PROPOSE EN PARTENARIAT AVEC AXEL, LES ATELIERS SUIVANTS :

ATELIER 1. FLE ANIMÉ PAR CVIFS	Mercredi 02/06/21 de 10h à 12h Jeudi 03/06/21 de 10h à 12h
ATELIER 2. COMPÉTENCES ANIMÉ PAR LA MISSION LOCALE	Mercredi 09/06/21 de 10h à 12h Jeudi 10/06/21 de 10h à 12h
ATELIER 3. CODES ET SAVOIRS-ETRES ANIMÉ PAR REFLET 31	Jeudi 17/06/21 de 10h à 12h Jeudi 17/06/21 de 14h à 16h
ATELIER 4. LETTRE DE MOTIVATION ET CV ANIMÉ PAR FACE ET CVIFS	Mercredi 23/06/21 de 10h à 12h Jeudi 24/06/21 de 10h à 12h
ATELIER 5. NUMÉRIQUE ANIMÉ PAR FACE	Mercredi 30/06/21 de 10h à 12h Jeudi 01/07/21 de 10h à 12h
ATELIER 6. CRÉATION ANIMÉ PAR BGE	Mercredi 07/07/21 de 10h à 12h

LE RESPONSABLE DE RÉSIDENCE RESTE À VOTRE ÉCOUTE POUR TOUTE INFORMATION.

Mission locale TOULOUSE
You'll never see it - 2021

Afpa

FACE
INCE L'INJES

BGE
BREVETÉ

Reflet 31
L'ESPACE

MFS

ADRESSE : RÉSIDENCE KOENIGS,
9 RUE ROQUEMAUREL
31300 TOULOUSE
(DANS LA SALLE COLLECTIVE)

L' ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

VIE SOCIALE ET CULTURELLE

RÉSIDENTS FOYERS ADOMA !

VOUS AVEZ PLUS DE 50 ANS



LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES VOUS ACCUEILLENT

Partage, Amitié, Solidarité, Écoute



Tous Les Mercredis à partir du 9 Juin de 14 h à 17 h

Dans la cour de la résidence Héliot

5 Rue Héliot- Metro Jean Jaures



Quelques actions phares !

ATELIER SUR LES ECONOMIES D'EAU

Animé par l'association ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat).

> Sensibiliser les résidents sur la consommation d'eau au sein de la nouvelle résidence suite à leur transfert du FTM du père Soulas vers la RS Luminescia. (présence de compteur d'eau individuel)/ Jeunes de la RS de Castelnau le Lez



ACTION NETTOYAGE DES RUES AVEC RECIPRO-CITE

Mardi 21 SEPTEMBRE 2021

MOBILISATION (2 RR, Francesca): affiche, sms, appels,
porte à porte
10 jeunes présents!



Objectifs de cette journée :

Sensibiliser les JA au tri sélectif, un des enjeux majeurs de notre époque

Lancer une première activité organisée par les JA à l'attention du quartier, et plus particulièrement à l'attention des entreprises (communication par récipro-cité via ses réseaux sociaux et mail pour mettre en valeur le travail des Jeunes au sein du quartier)

Créer une suite à l'atelier organisé sur le gaspillage de l'eau par Adoma

Contribuer à la création d'une nouvelle dynamique du quartier, où il fait bon vivre ensemble.

Equipe Technique
Novembre 2021

Merci



7^E PDALHPD

**PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES**

2019 - 2023

